

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF
LE 5 AVRIL 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue par visioconférence, à 19 h 30.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Mme Lise Trudel	Conseillère siège # 1
Mme Marie-Ève Moisan	Conseillère siège # 3
Mme Sophie Cantin	Conseillère siège # 4
Mme Nathalie Suzor	Conseillère siège # 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Denis Langlois.

Étaient également présentes :

Mme Nathalie Naud, greffière et Mme Francine Hébert, directrice générale et secrétaire trésorière par intérim.

Était absent :

M. Cédric Champagne	Conseiller siège # 5
---------------------	----------------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 31. Le maire, M. Denis Langlois, souhaite la bienvenue à tous.

LÉGISLATION

77-05-04-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Sophie Cantin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant : 5.18 Salaire de la responsable des loisirs.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2- LÉGISLATION

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 2.2 Adoption des procès-verbaux du 11, du 24 février et du 1^{er} mars 2021

3- SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

- 3.1 Fin de mandat du conseiller # 2

4- PÉRIODE DE QUESTIONS ET/OU D'AJOURNEMENT

5- ADMINISTRATION

- 5.1 Présentation des comptes payés
- 5.2 Présentation des comptes à payer et des chèques
- 5.3 Politique de contribution pour fins de parcs
- 5.4 Politique sur les chemins de villégiature
- 5.5 Remplacement du brigadier scolaire
- 5.6 Organisme Unis pour la Faune — Demande de résolution d'appui
- 5.7 OMHGP — Approbation du budget révisé 2020
- 5.8 Soumission pour les fenêtres du Centre municipal
- 5.9 Rémunération indexé pour 2021
- 5.10 Vente pour non-paiement de taxes
- 5.11 Appel de projet dans le cadre du programme d'infrastructures — Municipalité Amie des Aînés
- 5.12 Premier Tech — Remplacement milieu filtrant — Programme d'entretien Écoflo du Chalet Gardien
- 5.13 Modification de la résolution # 309-14-12-20
- 5.14 Véloposte Portneuf/Jacques-Cartier — Contribution annuelle
- 5.15 Au Chalet en bois rond — Demande de subvention
- 5.16 Paiement à EMS Infrastructure inc.
- 5.17 Date de présentation des états financiers 2020
- 5.18 Salaire de la responsable des loisirs

- 6- URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 6.1 Rapport écrit de l'inspecteur en bâtiment, environnement et permis
 - 6.2 Départ de l'inspecteur en bâtiment
 - 6.3 Modification de la résolution # 49-02-03-20
 - 6.4 Permis de lotissement — Cession pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels — Contribution à des fins de parcs — lot 6 430 011
 - 6.5 Dossier Lortie Construction
 - 6.6 Demande de dérogation mineure lot 4 909 174 — 213, rang St-Jacques
 - 6.7 Demande de dérogation mineure lot 4 910 257 — Rue Piché
 - 6.8 Demande d'achat d'une partie de terrain — M. Yvan Berrouard
- 7- VOIRIE — TRANSPORT — TRAVAUX PUBLICS — HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1 Rapport de l'inspecteur des travaux publics
 - 7.2 Balai mécanique
 - 7.3 Chemin St-Vincent
 - 7.4 Rang Grand-St-Bernard
- 8- LOISIRS — SPORTS — CULTURE — FAMILLE — VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 8.1 Rapport de l'agente du développement communautaire
 - 8.2 Camp de jour — Tarif non-résident
 - 8.3 Camp de jour — Tarif à la journée
 - 8.4 Plage — Soumission pour les bracelets
 - 8.5 Plage — Tarif d'entrée
 - 8.6 Plage — Gérance et casse-croûte
- 9- SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 9.1 Adoption du rapport annuel d'activité en sécurité incendie
 - 9.2 Présentation du rapport mensuel d'activité en sécurité incendie
- 10- RAPPORTS DES COMITÉS**
- 11- BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**
 - 11.1 MAMH — Aide financière dans le contexte de la pandémie
 - 11.2 Carrefour F.M. — Remerciement pour le soutien financier
 - 11.3 Ville de St-Raymond — Règlement # 730-21
 - 11.4 UMQ — Assises annuelles 2021
 - 11.5 MRC de Portneuf — Table de concertation agroalimentaire de Portneuf — Rapport d'activité 2020
 - 11.6 FQM — Principales mesures du budget 2021-2022 du gouvernement du Québec pour les régions
 - 11.7 Centre de services scolaires — Plan triennal de répartition et de destination des immeubles
- 12- VARIA**
- 13- LEVÉE DE LA SÉANCE**

78-05-04-21

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 11, DU 24 FÉVRIER ET DU 1^{ER} MARS 2021

Il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 11, du 24 février et du 1^{er} mars 2021.

SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

FIN DE MANDAT DU CONSEILLER # 2

La Commission municipale du Québec a constaté la fin de mandat de M. Simon Moisan, conseiller siège # 2, à compter du 6 janvier 2021. Étant donné qu'il ne reste pas un an avant les prochaines élections municipales, les membres du conseil ne souhaitent pas procéder au remplacement de M. Moisan.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET/OU D'AJOURNEMENT

ADMINISTRATION

PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS

Les comptes payés au montant de 113 933.34 \$ sont présentés et annexés au présent procès-verbal.

79-05-04-21

PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES

Il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer au montant de 75 152.21 \$ et annexés au présent procès-verbal.

POLITIQUE DE CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS

Ce point est suspendu.

POLITIQUE SUR LES CHEMINS DE VILLÉGIATURE

Ce point est suspendu.

REMPLACEMENT DU BRIGADIER SCOLAIRE

Ce point est remis au mois de juillet prochain.

80-05-04-21

ORGANISME UNIS POUR LA FAUNE – DEMANDE DE RÉOLUTION D'APPUI

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (ravage) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers, le maintien d'habitats de qualité, la prédation et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle/femelle;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170 000 en 2007 à 130 000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (RTL);

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3^e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophie Cantin et résolu unanimement :

- **QUE** la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf appuie l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTLB) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois;
- **QU'**il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestier ou forestier et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé;
- **QUE** l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

81-05-04-21

OMHGP – APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2020

CONSIDÉRANT QUE les états financiers 2020 prévoient après l'ajustement des vérificateurs comptables, un solde à payer par la municipalité de 898 \$ représentant 10 % du déficit total;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement que la municipalité de St-Léonard-de-Portneuf :

- **PRENNE** note des états financiers pour l'année 2020 (1^{er} janvier au 31 décembre) pour la résidence Mgr Diamant;
- **AUTORISE** le déficit aux états financiers de l'ordre de 898 \$ représentant 10 % du déficit qui est à la charge de la municipalité.

SOUSSION POUR LES FENÊTRES DU CENTRE MUNICIPAL

Des vérifications seront faites.

82-05-04-21

RÉMUNÉRATION INDEXÉE POUR 2021

CONSIDÉRANT la résolution # 43-25-02-19 concernant la politique salariale pour les années 2019, 2020 et 2021;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ladite résolution, la rémunération sera indexée selon l'indice des prix à la consommation du Canada, mais cette indexation ne pourra être inférieure à 2 %;

CONSIDÉRANT QUE l'indice des prix à la consommation du Canada pour l'année 2020 est de 0.7 %;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie Suzor et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** l'indexation du salaire des employés de la municipalité à 2 % rétroactivement au 1^{er} janvier 2021;
- **D'ANNEXER** une copie de la nouvelle charte des salaires au présent procès-verbal.

VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

Des lettres seront envoyées aux propriétaires concernés.

APPEL DE PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES – MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

Mme Moïra Houde-Cotton verra à s'occuper de l'appel de projet dans le cadre du programme d'infrastructures.

83-05-04-21 **PREMIER TECH — REMPLACEMENT MILIEU FILTRANT — PROGRAMME D'ENTRETIEN ÉCOFLO DU CHALET GARDIEN**

CONSIDÉRANT la correspondance de Premier Tech qui recommande à la municipalité le remplacement du milieu filtrant du chalet Gardien, dans le cadre du programme d'entretien Écoflo;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Premier Tech est le distributeur du milieu filtrant déjà installé au chalet Gardien;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- D'ACCEPTER le paiement de la facture au montant de 2 309.85 \$;
- DE PRENDRE la dépense à même le poste budgétaire « *Chalets – Entretien et réparations* ».

84-05-04-21 **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION # 309-14-12-20**

Il est proposé par Mme Sophie Cantin et résolu unanimement de modifier le montant à payer de la résolution # 309-14-12-20 qui passera de 511.22 \$ à 521.22 \$.

85-05-04-21 **VÉLOPISTE PORTNEUF/JACQUES-CARTIER — CONTRIBUTION ANNUELLE**

Il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement de contribuer financièrement à la Vélopiсте Jacques-Cartier/Portneuf au coût de 4 187 \$ pour l'année 2021.

AU CHALET EN BOIS ROND — DEMANDE DE SUBVENTION

La demande est refusée.

86-05-04-21 **PAIEMENT À EMS INFRASTRUCTURE INC.**

CONSIDÉRANT QUE la réception de la facture de l'entreprise EMS Infrastructure Inc. en date du 30 mars 2021 et au montant de 4 434 \$ plus les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophie Cantin et résolu unanimement de payer la facture de EMS Infrastructure Inc. au coût total de 5 097.99 \$ à même le poste budgétaire 03 3100 0010.

DATE DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2020

Les états financiers seront présentés à la réunion du conseil municipal de juin.

87-05-04-21 **SALAIRE DE LA RESPONSABLE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT la fin de la probation, le 6 janvier 2021 de Mme Moïra Houde-Cotton au poste de responsable des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal sont satisfaits de son rendement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement d'augmenter le salaire de Mme Moïra Houde-Cotton au taux horaire de 19.40 \$ l'heure, rétroactif au 1^{er} janvier 2021 et comprenant l'augmentation annuelle de 2% réserver aux employés municipaux.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

RAPPORT ÉCRIT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT, ENVIRONNEMENT ET PERMIS

Le rapport écrit de M. Théophile Guérault, inspecteur en bâtiment et en environnement, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

DÉPART DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

L'inspecteur en bâtiment, M. Théophile Guérault, annonce qu'il quittera ses fonctions au sein de la municipalité de St-Léonard à compter du 1^{er} juin 2021.

88-05-04-21

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION # 49-02-03-20

Il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement de modifier la résolution # 49-02-03-20 de la façon suivante :

Le texte :

Il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement d'adopter le second projet du règlement # 469-20 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de Sainte-Christine-d'Auvergne.

Est être modifié comme suit :

Il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement # 469-20 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de Sainte-Christine-d'Auvergne.

89-05-04-21

PERMIS DE LOTISSEMENT – CESSIION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS – CONTRIBUTION À DES FINS DE PARCS – LOT 6 430 011

CONSIDÉRANT une demande de permis de lotissement de la part de M. Jean Gros-Louis visant à créer le lot 6 430 011;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.2.5 du règlement de lotissement # 399-12 relativement à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels qui précise, entre autres, que les demandeurs doivent s'engager à céder gratuitement une superficie de terrain équivalent à cinq pour cent (5 %) du terrain ou verser une somme équivalente à cinq pour cent (5 %) de la valeur du terrain compris dans le plan, au choix de la municipalité dans le cas d'un lotissement en vue de construire ou lors de l'émission d'un permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE la valeur du lot à lotir est estimée à 32 000 \$, selon le rapport d'évaluation produit par Genest & Associés, Évaluateurs agréés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie Suzor et résolu unanimement que la municipalité demande une contribution monétaire représentant 5 % de la valeur du terrain à lotir, soit 1 600 \$, en plus des frais d'évaluation de 650 \$ excluant les taxes (747.34 \$ incluant les taxes).

90-05-04-21

DOSSIER LORTIE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Lortie Construction Inc. demande l'appui de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf pour obtenir l'autorisation de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) pour permettre l'aliénation du lot 4 909 174 à Transport Dompierre ainsi que pour permettre l'usage de service de camionnage et machinerie lourde sur ledit lot;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 909 174 a déjà fait l'objet de deux décisions de la CPTAQ en 2008 (dossier #358310) et 2012 (dossier #402522) qui ont autorisé l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur ledit lot;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a modifié son règlement de zonage par le règlement # 472-20 afin d'autoriser l'usage de service de camionnage et machinerie lourde dans la zone I-2;

CONSIDÉRANT QUE cette modification a été certifiée conforme au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf, qui a adopté à cet égard la résolution CR-061-03-2021, le 18 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande selon les 10 critères précisés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

1° Potentiel agricole avoisinant

Hormis la superficie occupée par l'entreprise demanderesse et le lot voisin 4 909 176 qui est lui aussi zoné industriel, le site s'inscrit dans un milieu agricole homogène, actif et dynamique où l'on note la présence d'entreprises agricoles en exploitation.

Il est à noter également la présence en bordure de part et d'autre du chemin d'un alignement de résidence dont la majorité était en place à la date d'entrée en vigueur de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

2° Possibilité d'utilisation du lot à des fins d'agriculture

Ne s'applique pas puisque le demandeur a déjà obtenu une autorisation pour fins non agricole.

3° Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles

Aucune.

4° Contraintes sur l'agriculture

Aucune.

5° Disponibilité d'autres emplacements

Ne s'applique pas.

6° L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole

Ne s'applique pas.

7° Effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol

Ne s'applique pas.

8° Constitution de propriété foncière dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture

Ne s'applique pas.

9° Développement économique de la région

Le fait de permettre ce nouvel usage a pour effet de permettre l'aliénation (vente) de l'entreprise Lortie construction Inc. à l'entreprise Transport Dompierre.

10° Condition socio-économique

Ne s'applique pas.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement de recommander à la CPTAQ d'autoriser la demande de l'entreprise Lortie Construction Inc.

91-05-04-21

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE LOT 4 909 174 – 213, RANG ST-JACQUES

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser l'implantation d'une remise située 0.65 mètre près du mur au Nord-Est du bâtiment commercial;

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 7 de la sous-section 7.2.2 du règlement de zonage prévoit que les bâtiments complémentaires isolés doivent être situés à une distance minimale d'un (1) mètre des lignes latérales et arrière d'un terrain;

CONSIDÉRANT QUE cette remise a été érigée il y a plusieurs années et que, jusqu'à ce jour, son implantation n'a jamais causé de préjudice particulier sur le lot adjacent;

CONSIDÉRANT QUE le comité CCU recommande au conseil municipal par sa résolution # CCU 08-25-02-21 d'accepter cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophie Cantin et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la demande dérogation mineure portant sur l'implantation d'une remise à 0.65 mètre au lieu de 1 mètre tel que prévue au paragraphe 7 de la sous-section 7.2.2 du règlement de zonage.

92-05-04-21

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE LOT 4 910 257 – RUE PICHE

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser l'implantation d'une résidence de haute densité d'une hauteur de 3 étages;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage prévoit un maximum de 2 étages dans la zone M-5;

CONSIDÉRANT QUE même si le projet comporte 3 étages, la hauteur du bâtiment projeté fait moins de 9 mètres alors que la hauteur maximale prévue dans la zone M-5 est de 10 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la topographie du terrain ne permet pas au requérant de construire différemment afin de se conformer à la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la zone M-5 est déjà développée et que par ce fait le risque de précédent est minime;

CONSIDÉRANT QUE le comité CCU recommande au conseil municipal par sa résolution # CCU 09-26-02-21 d'accepter cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la demande dérogation mineure portant sur l'implantation d'une résidence de haute densité d'une hauteur de 3 étages sur le lot 4 910 257.

DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARTIE DE TERRAIN – M. YVAN BERROUARD

Ce dossier sera étudié plus en profondeur avant de prendre une décision.

VOIRIE – TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU

RAPPORT DE L'INSPECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Le rapport écrit de M. Denis Grégoire, inspecteur municipal, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

BALAI MÉCANIQUE

De l'information est donnée.

CHEMIN ST-VINCENT

De l'information est donnée.

RANG GRAND-ST-BERNARD

De l'information est donnée.

LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE

RAPPORT DE L'AGENTE DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Le rapport écrit de Mme Moïra Houde-Cotton, agente de développement communautaire en milieu municipal, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

93-05-04-21

MARCHÉ AUX PUCES

Il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement d'autoriser la tenue d'un marché aux puces sur le terrain de stationnement de la rue Principale et situé en face de l'église et appartenant à la municipalité.

94-05-04-21

CAMP DE JOUR – TARIF NON-RÉSIDENT

Il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement d'adopter les tarifs du terrain de jeux pour les non-résidents comme suit :

NON-RÉSIDENTS				
Service	Nombre d'enfant	Tarif par semaine (1)	Tarif par semaine (2 à 7)	Été complet
Sans service de garde	1 ^{er} enfant	50 \$	55 \$	380 \$
	2 ^e enfant	35 \$	40 \$	655 \$
	3 ^e enfant	25 \$	30 \$	860 \$
	4 ^e enfant	Gratuit	Gratuit	860 \$
	5 ^e et plus	35 \$	40 \$	1 135 \$
Avec service de garde	1 ^{er} enfant	65 \$	70 \$	485 \$
	2 ^e enfant	45 \$	50 \$	830 \$
	3 ^e enfant	30 \$	35 \$	1 070 \$
	4 ^e enfant	Gratuit	Gratuit	1 070 \$
	5 ^e et plus	45 \$	50 \$	1 415 \$

95-05-04-21

PLAGE – SOUMISSION POUR LES BRACELETS

Il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement d'acheter des bracelets pour la plage tel que proposé dans la soumission de MedTech Wristbands au montant de 930.83 \$ et de prendre la dépense dans le poste budgétaire 02 70140 649.

PLAGE – GÉRANCE ET CASSE-CROÛTE

De l'information a été donnée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

96-05-04-21

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Portneuf a débuté l'entrée en vigueur de son schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie le 16 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT QUE les rapports annuels produits et adoptés par les 18 municipalités locales de la MRC de Portneuf doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC, et ce, au plus tard le 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur le territoire municipal, et l'adopte tel que déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophie Cantin et résolu unanimement que le conseil municipal de St-Léonard-de-Portneuf adopte le rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur son territoire municipal pour l'an 3 (2020), et qu'une copie de celui-ci soit acheminée à la MRC de Portneuf, accompagnée d'une copie de la présente résolution.

PRÉSENTATION DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉ EN SÉCURITÉ INCENDIE

Le rapport mensuel d'activité en sécurité incendie a été présenté.

RAPPORTS DES COMITÉS

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

MAMH – Aide financière dans le contexte de la pandémie

Carrefour F.M. – Remerciement pour le soutien financier

Ville de St-Raymond – Règlement # 730-21

UMQ — Assises annuelles 2021

MRC de Portneuf — Table de concertation agroalimentaire de Portneuf — Rapport d'activité 2020

FQM — Principales mesures du budget 2021-2022 du gouvernement du Québec pour les régions

Centre de services scolaires — Plan triennal de répartition et de destination des immeubles

VARIA

97-05-04-21

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement de lever l'assemblée à 20 h 13.

Monsieur Denis Langlois
Maire

Madame Francine Hébert
Directrice générale par intérim
secrétaire-trésorière par intérim

Je, Denis Langlois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.